

Appel d'offres régional 2018
Soutien à l'organisation d'une manifestation scientifique

Règlement

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du projet « **Recherche-développement, transfert technologique et valorisation** », la Direction Afrique de l'Ouest de l'AUF soutient l'organisation de manifestations scientifiques par les institutions membres.

L'appui de l'AUF aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux établissements-membres qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 31 octobre 2018 et concerne les manifestations devant se tenir entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui se saisissent de thématiques innovantes comme les nouveaux modèles pédagogiques, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, la structuration des systèmes nationaux de recherche-innovation, la valorisation de la recherche, etc.

2. OBJECTIF

Dans le cadre de cet appel, le soutien de l'AUF se traduit par un appui à l'organisation de manifestations scientifiques en s'attachant prioritairement à promouvoir :

- la participation scientifique des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs seniors apportant une contribution à la manifestation (communication en français qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation). Une priorité sera accordée aux personnes invitées issues des pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- et/ou l'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique ou en ligne).

NB. : l'organisateur est tenu de nous faire parvenir au plus tard dans les 2 mois qui suivent la manifestation, un rapport final d'exécution et un rapport financier accompagné des pièces comptables originales, justifiant la totalité des dépenses du crédit accordé et validé par l'Agent comptable en conformité à la convention qui sera préalablement signée.

3. DÉPÔT DU DOSSIER

Les candidatures seront reçues obligatoirement en ligne via le lien suivant : <https://formulaires.auf.org/>

au plus tard **DEUX MOIS avant le début de la manifestation**. Aucun dossier envoyé par voie postale ou par courrier électronique ne sera pris en considération si le formulaire de candidature n'est pas au préalable dûment rempli en ligne.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le formulaire de candidature en ligne dûment complété par le candidat, annexé des pièces jointes demandées dans ce formulaire, énumérées ci-après :

1. Formulaire « Avis et signature » (à télécharger via le formulaire) signé par la plus haute autorité de l'établissement : Recteur ou Président pour les universités, Directeur ou Directeur général pour les écoles supérieures et instituts membres du réseau AUF en Afrique de l'Ouest ;
2. Texte complet de l'appel à communication, y compris la liste des membres du Comité scientifique ;
3. Résumé des communications des intervenants seniors dont le soutien est sollicité ;
4. Curriculum vitae abrégé des intervenants seniors dont le soutien est sollicité, faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation ;
5. Devis chiffré des frais de publication des Actes, le cas échéant ;

Dans le cas d'une prise en charge d'intervenants seniors, la gestion sera assurée directement par l'AUF (billets d'avion, assurance voyage et/ou perdiems au barème de 110 euros par jour dans la limite de 4 jours).

Dans le cas d'un soutien à l'édition des actes de la manifestation, la gestion sera assurée par l'établissement bénéficiaire, sur la base d'un devis chiffré validé par l'AUF.

5. PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

L'instruction des dossiers se fait en deux étapes :

- un examen de leur recevabilité et de leur opportunité régionale par la Direction régionale de l'AUF compétente ;
- une évaluation scientifique.

La décision finale, quant à l'appui apporté ou non par l'AUF est portée à la connaissance des demandeurs.

NB. : Le soutien apporté par l'AUF est d'en moyenne 3000 €.